



**République du Niger**

Fraternité-Travail-Progress

**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION**

**DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

**DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME**

**Rapport du Niger sur la mise en œuvre de la  
Déclaration et du Programme d'Action de Beijing +30**

Aout 2024

## Table des matières :

RESUME .....	iii
Sur le plan juridique.....	iii
Sur le plan institutionnel.....	iii
Sur les plans stratégique et opérationnel .....	iv
INTRODUCTION .....	1
I. CONTEXTE GÉNÉRAL .....	2
1.1. Présentation du Niger .....	2
1.2. Justification et objectif de l'évaluation.....	3
1.2.1. Justification.....	3
1.2.2. Objectifs de l'évaluation.....	5
II. CADRE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE DES POINTS D'ENGAGEMENT .....	6
2.1. De la violence Basée sur le Genre .....	6
2.1.1. Promouvoir le dialogue social inclusif national sur l'abandon de toutes les formes de violences basées sur le genre par les canaux traditionnels de concertation impliquant les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés et les leaders traditionnels et religieux d'ici à 2026 y compris dans les situations d'urgence .....	7
2.1.2. Renforcer l'offre en services holistiques en matière de prise en charge des survivantes de VBG dans tous les milieux sectoriels .....	9
2.1.3. Rendre effective l'opérationnalisation des Comités de Protection des Enfants issus du décret n°2019/379/ du 19 juillet 2019 portant création des comités de protections de l'enfant surtout les filles d'ici 2023 .....	11
2.1.4. Poursuivre les efforts nationaux du renforcement du cadre juridique en faveur de la lutte contre le mariage d'enfants et le maintien de la jeune fille à l'école d'ici 2026 .....	11
2.1.5. Rendre effectives la mise en œuvre des différentes stratégies nationales de prévention et de réponse aux VBGs (Stratégie nationale de l'Accélération de l'Education et de la Formation de la fille et de la Femme, Politique Nationale de Genre...) tout en redynamisant les cellules genres des ministères sectoriels et institutions de la République.....	12
2.2. De la justice et droits économiques.....	13
2.2.1. Mettre en place des alternatives durables et efficaces pour lutter contre l'insécurité, la migration des femmes/enfants et éradiquer la pauvreté, chez les femmes et les jeunes d'ici 2024 en particulier dans les situations d'urgence.....	13
2.2.2. D'ici 2025 opérationnaliser la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) en utilisant des modèles communautaires réussis pour servir de mécanisme d'autonomisation économique des femmes et des filles en lien avec des initiatives nationales porteuses (plateforme multifonctionnelle, agriculture résiliente au changement climatique.).....	15

2.2.2.	Redynamiser l'Observatoire National pour la Promotion du Genre afin qu'il joue pleinement son rôle de veille en matière de respect de genre d'ici fin 2023.....	16
2.3.	Droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR).....	17
2.3.1.	Poursuivre la gratuité des soins chez les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes, pendant et post accouchements y compris les soins inhérents à l'état de grossesse et aux suites de couches, le <i>dépistage et prise en charge des cancers féminins, les fistules, les réparations liées aux viols, les prolapsus et la planification familiale</i> .....	17
2.3.2.	Renforcer les unités de soins intégrés y compris dans les situations humanitaires et fragiles d'ici fin 2026.....	17
2.3.3.	Poursuivre les efforts d'allocation des ressources budgétaires au secteur de la santé en vue d'atteindre 15% conformément aux engagements régionaux et internationaux y relatifs d'ici à 2026.....	18
2.4.	De l'action féministe pour la justice climatique.....	18
2.4.1.	Poursuivre les efforts nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle engagées à travers l'I3N pour renforcer la résilience des femmes et des jeunes en soutenant le développement des chaînes de valeurs agro -Sylvo pastorale et halieutique d'ici 2025.....	18
2.4.2.	Promouvoir à large échelle l'utilisation des énergies renouvelables et supporter les initiatives locales des femmes de lutte contre le changement climatique.....	20
2.4.3.	Assurer une prise en charge adaptée aux victimes des aléas climatiques et autres chocs impliquant pleinement les femmes et les jeunes dans tout le processus de gestion d'ici 2026	20
2.5.	De la technologie et innovation pour l'égalité de genre.....	21
2.5.1.	Investir dans la création des solutions numériques (plateforme d'informations) favorisant la réalisation des droits des femmes et des jeunes filles.....	21
2.5.2.	Mettre à l'échelle les plateformes multifonctionnelles (PTMF) en vue de réduire la surcharge de travail non rémunéré des femmes et favoriser leur accès aux technologies numériques (initiative village intelligent) d'ici 2025.....	22
2.6.	Mouvements féministes et leadership.....	22
26.1.	Le Niger s'engage à rendre effective d'ici 2025, l'application de la loi N°2019-69 du 24/12/2019 relative au système de quotas à tous les niveaux de prise de décisions.....	22
III.	RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	23
3.1.	RECOMMANDATIONS.....	23
	CONCLUSION.....	24

## RESUME

A l'instar de la Communauté Internationale, et à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, le Niger, à travers le Ministère de la Santé Publique de la Population et des Affaires Sociales a décidé d'élaborer le Rapport Beijing +30 en vue de mesurer les progrès accomplis en matière de promotion des droits et autonomisation des femmes.

Aussi, au cours de la période 2020-2025 des obstacles ont entravé la mise en œuvre des actions notamment la covid19, l'insécurité, les catastrophes naturelles et l'instabilité politique suivi de l'embargo imposé au Niger.

Cette évaluation a consisté en une analyse inclusive et participative. Elle s'est faite par une revue documentaire, des entretiens avec des responsables de structures et des enquêtes de terrain.

Les résultats peuvent être résumés en quatre points :

Sur le plan juridique

**On note le renforcement du cadre juridique avec :**

- La loi n° 2015-36 du 26 juin 2015 relative au trafic illicite de migrants, ayant pour objet de prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et particulièrement les enfants et les femmes ;
- Le Décret N° 2017-935/PRN/MEP/A/PLN/EC/MES du 05 décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ;
- Le Décret N° 2019/369 du 19 juillet 2019 portant création des comités de protection de l'enfant aux niveaux national, régional, départemental, communal, village et tributs ;
- Le décret 2015-182/PRN/MJ du 28 septembre 2015 portant institutionnalisation de la journée Nationale de la Mobilisation contre la traite des personnes et l'esclavage ;
- Le décret No 2024-538/P/MSP/P/AS fixant les tarifs des prestations des soins dans les formations sanitaires publiques de santé ;
- L'Arrêté N° 335 du 22 août 2019 précisant les conditions de protection, de soutien et d'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ;
- L'Arrêté conjoint N°00042/MPF/PE/SG/DL du 6 décembre 2016 portant création, attributions et fonctionnement de Centres provisoires de Transit et d'Orientation (CTO) pour enfants supposés associés à des groupes armés.

Sur le plan institutionnel

**On note la redynamisation du cadre institutionnel avec :**

- La création d'une cellule Genre au niveau de la Présidence de la République en 2015 pour influencer et émettre des avis techniques en haut lieu pour une meilleure prise en compte du genre dans politiques et programmes de développement;
- La création de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) rattaché au Cabinet du Premier Ministre par décret n° 2015-524/PRN/MP/PF/PE du 02 octobre 2015 ;
- La redynamisation des Cellules Genre des Ministères sectoriels en 2022;
- L'obtention du Décret No 2023- 197/PRN/MPFPE du 23 février 2023 portant création missions, composition et fonctionnement d'un Conseil National de la Femme au Niger ;
- La création d'un cadre de concertation des intervenants du domaine de l'autonomisation économique de la femme par arrêté No 000017du 17 04 2019
- La création d'un cadre de concertation des intervenants dans le domaine des Violences Basées sur le Genre par arrêté No 000056/MPF/PESG/DPDF/DL du 1<sup>er</sup> Décembre 2022 ;
- La mise en place d'une plateforme pour mettre fin au mariage des enfants créé par un arrêté ministériel en date du 08 Septembre 2017;
- La création d'un cadre de concertation Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant- Les Partenaires Techniques et Financiers (CC MPF/PE PTF) par arrêté 0000 39 MPF/PE/ SG/DL du 12 juillet 2022 ;
- Arrêté portant création, missions, organisation, attribution et Fonctionnement des Centres Multifonctionnels de prise en charge holistique des Survivantes des Violences Basées sur le Genre No 000014 MPFPE/SG DPDF/DL du 8 avril 2022.

Sur les plans stratégique et opérationnel

**L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, plans d'actions et programmes :**

- L'évaluation de la Politique Nationale de Genre (PNG) en 2023 y compris son plan d'action quinquennal 2018-2022 ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme (SNAEF), de son plan d'action 2018-2022 et son cadre de concertation créé en 2019 ;
- L'évaluation de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique de la Femme 2018- 2022(SNAEF) ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger et son plan d'action 2017-2021 ;
- L'évaluation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger et son plan d'action 2017-2021 ;
- La révision de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger et de son plan d'action 2024-2028 ;

- La redynamisation du Cadre de Concertation des intervenants en matière de lutte contre les VBG et des Centres de Prise en charge Holistique des Violences Basées sur le Genre ;
- La mise en œuvre du Plan de Développement Sanitaire et Sociale (PDSS 2022-2026) qui met un accent particulier sur la Santé de la Reproduction ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF)-2014-2024 ;
- L'élaboration du document de la Stratégie Nationale pour l'Accélération de l'Éducation et la Formation des Filles et des Femmes (SNAEF) en mai 2017 ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Résolution 1325 des Nations Unies deuxième générations sur Femmes, Paix et Sécurité ;
- L'élaboration du Plan d'Actions 2019-2022 pour mettre fin au Mariage d'Enfants ;
- L'élaboration du plan d'actions 2024-2026 pour mettre fin au Mariage d'enfants.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Actions de Beijing s'est faite par différents acteurs. Il s'agit notamment des institutions étatiques, des ONG/AD nationales et internationales, des PTF, des Collectivités territoriales, du secteur privé et des médias.

Les actions menées ont eu pour effets l'amélioration de certains indicateurs socioéconomiques sur les femmes et les filles dans les domaines prioritaires tels que la santé, l'éducation et l'autonomisation de la femme.

Malgré les résultats obtenus, des difficultés et des obstacles persistent encore. Il s'agit des pesanteurs socioculturelles, de l'insuffisance des ressources, de la vulnérabilité des femmes liée à leur analphabétisme et à leur faible pouvoir économique.

## INTRODUCTION

Le Niger s'est engagé dans la Promotion des Droits Humains en général et en particulier celle des femmes et des filles. Ainsi, la promotion des droits des femmes, leur autonomisation et l'égalité de chance pour tous dans la répartition des fruits de la croissance économique fait partie intégrante des politiques de développement. C'est pourquoi, l'Etat du Niger a ratifié les différentes Conventions et Déclarations internationales qui traitent de la question, à l'image de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing.

La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing constituent une feuille de route pour la communauté internationale et les Etats pour tout ce qui concerne la lutte pour l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes. Avec la mise en œuvre de cette Déclaration et du Programme d'Action, les Gouvernements, la Société Civile, les Communautés bénéficiaires et les Partenaires Techniques et Financiers conjuguent leurs efforts en vue de l'élimination des différentes formes de discriminations à l'égard des femmes et des filles dans le monde.

Tous les cinq ans, des évaluations sont faites pour mesurer les progrès réalisés dans les différents pays, identifier les obstacles à la mise en œuvre et définir des nouvelles priorités en vue du renforcement de l'égalité des chances et de l'autonomisation des femmes.

Le Rapport d'évaluation de la République du Niger apprécie le niveau d'atteinte des objectifs de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing+30.

Le présent rapport comprend trois (3) grandes parties :

- La première partie traite du contexte général sur le Niger, la justification et les objectifs de l'évaluation de Beijing +30 ;
- La deuxième partie porte sur les résultats de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing +30 au Niger ;
- La troisième partie porte sur les recommandations

# I. CONTEXTE GÉNÉRAL

## 1.1. Présentation du Niger

Le Niger est un pays continental situé en Afrique de l'Ouest qui couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>. Les deux tiers (2/3) du territoire sont désertiques. Le relief est peu contrasté à cause des altitudes comprises généralement entre 200 et 500 mètres, s'élevant progressivement du sud-ouest au nord-est.

Selon les prévisions de l'enquête démographique de l'INS, la Population du Niger est estimée à 28 350 908 habitants en 2024, avec un taux de croissance de 3,9% et un Indice Synthétique de Fécondité de 6,2 enfants par femme. Avec ce taux d'accroissement naturel, cette population serait de 34.123.841 habitants en 2030. Les femmes représentent 50,6% de la population et plus de 50% ont moins de 15 ans.

Le Niger a des frontières communes avec le Mali, l'Algérie, le Tchad, la Lybie, le Nigéria, le Bénin, le Burkina Faso. Le pays compte huit régions : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

Les données de la Banque Mondiale indiquent une espérance de vie à la naissance de 62 ans, un taux de fertilité de 6,8 enfants par femme, un taux d'achèvement de l'école primaire de 62,3 %.

Le défi démographique un facteur contributif au ralentissement de la transition demeure contraignant, avec une transition démographique qui tarde à s'amorcer. Il s'en suit une réelle pression sur le financement de la demande sociale de la jeunesse en termes d'infrastructures sociales (éducation, santé, opportunités d'emplois) Ceci peut contribuer à des comportements déviants des jeunes en quête d'une autonomie financière ; C'est pourquoi il est impératif de créer les conditions favorables à l'émergence socioéconomique de cette jeunesse qui aussi face à une insuffisance de perspectives et d'opportunités d'emplois, créant un cercle vicieux susceptible d'alimenter l'insécurité. Toutefois, cette jeunesse pourrait être une opportunité si elle est bien formée et en bonne santé (PDES 2022-2026 Diagnostique Stratégique).

La situation sociopolitique du pays est marquée par la conquête de la souveraineté à travers la refondation après la prise du pouvoir par les forces armées nigériennes depuis le 26 juillet 2023.

Sur le plan économique, une combinaison de chocs et de crises sanitaire, climatique et sécuritaire a entravé la croissance de l'économie nigérienne qui, après avoir progressé de 5,8 % en 2019, a ralenti à 3,6 % en 2020 et est repassée sous la barre des 1,5 % en 2021, soit une détérioration importante par rapport à la projection initiale de 5,5 %. Cette contre-performance est due au ralentissement de la production céréalière. La croissance de 10 % projetée grâce au boom de la production pétrolière en 2024 n'a pas été atteinte à cause des sanctions socio-économiques imposées au Niger.

Le Niger a une économie dépendante de l'agriculture pour 40 % de son PIB. La base productive agricole reste fragilisée par les chocs récurrents induits par les changements climatiques (sécheresses, inondations, invasions des ennemis des cultures, dégradation continue de l'environnement naturel) et qui engendrent de fréquentes crises alimentaires et une malnutrition chronique et aiguë, notamment chez les enfants de moins de 5 ans.

Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle, traditionnellement située dans la zone agropastorale, tend à se généraliser dans les zones agricoles et pastorales du Niger. A cela, s'ajoute l'insécurité qui persiste aux frontières du pays et qui impacte les systèmes de production et d'approvisionnement ainsi que l'accès aux services sociaux de base (Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026).

L'incidence de la pauvreté a diminué de 5,4% entre 2014 et 2019, en passant de 46,2% à 40,8%. Il convient de souligner que la baisse observée de l'incidence de la pauvreté sur la période 2011-2019 s'est traduite par une réduction des inégalités au plan national puisque l'indice de concentration de Gini( indice synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une population donnée) est passé de 0,37 en 2014 à 0,35 en 2019.

Pour la pauvreté monétaire, la proportion des nigérien.es a diminué passant de 70% à 60%. L'analyse spatiale de la pauvreté selon le milieu de résidence fait ressortir un écart très significatif entre le milieu urbain et le milieu rural.

Ainsi, en 2019, en milieu rural, la pauvreté touchait 46,8% de la population contre 11,8% en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté est presque identique quel que soit le sexe du chef de ménage (40,8% pour les hommes contre 40,7% pour les femmes). La pauvreté continue d'être un phénomène surtout rural au Niger, malgré l'amélioration substantielle de son incidence observée dans ce milieu entre 2014 et 2019 (-6,9 points de pourcentage).

En somme, malgré les avancées enregistrées, la prévalence de la pauvreté nécessite des mesures vigoureuses pour impulser une croissance pro pauvre et durable. Dans cette optique, la persistance des inégalités liées au genre, confortée par la valeur élevée (0,642) en 2019 de l'indice d'inégalité de genre (IIG) sur une échelle de 0 à 1, est une contrainte majeure à prendre en charge (Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026 : Diagnostic stratégique).

## 1.2. Justification et objectif de l'évaluation

### 1.2.1. Justification

La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing (PAB) sont issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue en septembre 1995 à Beijing (Chine). L'objectif visé est d'améliorer les conditions de toutes les femmes et les filles, par la promotion de l'égalité entre les sexes, la lutte contre des pratiques socioculturelles préjudiciables à l'épanouissement des femmes et des filles, et l'autonomisation des femmes à travers le monde.

Le Programme d'Action de Beijing couvre douze (12) domaines prioritaires, définis comme suit :

1. *Femmes et Pauvreté*
2. *Femmes et Enseignements*
3. *Femmes et Santé*
4. *Violences à l'égard des femmes*
5. *Femmes et conflits armés*
6. *Femmes et économie*
7. *Participation et prise de décision*
8. *Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme*
9. *Droits fondamentaux des femmes*
10. *Femmes et médias*
11. *Femmes et environnement*
12. *La Petite fille*

La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing constituent un engagement mondial servant de cadre à la réalisation de progrès irréversibles et mesurables en faveur de l'égalité de sexes et de l'autonomisation des femmes. Ils permettent de souligner l'engagement pris aux niveaux mondial, régional et sous régional pour mettre terme aux discriminations et promouvoir les droits des femmes. Ils constituent aussi, avec le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs (ODD), la source principale d'orientation pour les Etats et leurs partenaires pour leurs politiques, stratégies et programmes en faveur de l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles.

Pour rappel, l'année 2025 marquera le trentième anniversaire de la signature de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

Ainsi, en mars 2025, les soixante neuvièmes sessions de la commission de la condition féminine procédera à un examen global de la mise en œuvre de la déclaration d'action de Beijing, dans le cadre duquel le rapport régional africain sera intégré au rapport mondial Beijing +30 qui sera présenté à l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2025.

Cette évaluation se focalisera sur les défis actuels qui affectent la mise en œuvre du Programme d'action et la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et sa contribution à la pleine réalisation du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.

Ce rapport couvre les tendances, les réalisations, les lacunes, les défis, ainsi que les plans futurs pour accélérer la mise en œuvre au niveau national.

### 1.2.2. Objectifs de l'évaluation

#### **Objectif global**

Elaborer un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing couvrant la période 2020-2024.

#### **Objectifs spécifiques**

- Identifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing ;
- Identifier les obstacles et les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action et la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- Fournir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la situation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- Définir de nouvelles priorités en vue du renforcement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## II. CADRE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE DES POINTS D'ENGAGEMENT

Le Niger poursuit ses efforts pour accélérer l'avancement des femmes et des filles par la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (1995). L'année 2022 a été marquée par l'adoption par le pays de son Plan de Développement Économique et Social (2022-2026) dont le programme cinq est intitulé réduction des inégalités de genre. La concrétisation de ces engagements repose sur la mise en œuvre de l'action majeure suivante :

- Atténuation du poids des pesanteurs socioculturelles ;
- La promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles y compris celles en situation d'handicap ;
- Le renforcement de l'employabilité et l'accès des femmes, des jeunes filles et celles en situation d'handicap à des emplois décents et sécurisés ;
- La réduction des violences basées sur le genre et le renforcement de l'accès des femmes et des jeunes filles dans les instances de décision et de gestion au niveau national, régional et local.

Notre pays a pris les engagements ci-après :

1. *De la violence Basée sur le Genre*
2. *De la justice et droits économiques ;*
3. *Droits en matière de la santé sexuelle et reproductive ;*
4. *De l'action féministe pour la justice climatique ;*
5. *De la technologie et innovation pour l'égalité de Genre ;*
6. *Mouvements féministes et leadership*

Sur la base de ces six points d'engagement, le Niger a pu réaliser les avancées suivantes :

### 2.1. De la violence Basée sur le Genre

Le Niger poursuit la réalisation de ses engagements internationaux relatifs au respect de l'égalité et de l'équité de genre. Le pays a ratifié les principales conventions internationales, régionales et sous régionales relatives aux droits humains des femmes, à l'élimination de la violence à leur égard, à leur autonomisation et au renforcement de leur pouvoir d'action.

L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles figure parmi les priorités du Niger en matière de promotion féminine. La protection des femmes et des filles est inscrite dans la loi Fondamentale du pays, la constitution du 25 novembre 2010 en son article 22 dispose que *« L'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national. L'État prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants*

*dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du Genre et le respect des quotas ».*

2.1.1. Promouvoir le dialogue social inclusif national sur l'abandon de toutes les formes de violences basées sur le genre par les canaux traditionnels de concertation impliquant les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés et les leaders traditionnels et religieux d'ici à 2026 y compris dans les situations d'urgence

Sur ce point, le Niger a mené des consultations Nationales, régionales, et communautaires avec les Chefs traditionnels et religieux sur leurs rôles et leurs engagements dans la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre.

De 2020 à 2024, on dénombre, une multitude d'actions posées parmi lesquelles, des dialogues communautaires inclusifs sur les VBG et la paix (48); des foras, des renforcements de capacité, des sensibilisations, des distributions des kits, etc par le biais de groupes des discussions communautaires (1770) , de clubs de santé, des Comités Villageois de Protection (2841), des comités mixtes (79) , des unités d'enquêtes (forces de défense et de sécurité), des **plateformes communautaires de dialogue, et les centres de prise en charge holistiques des survivantes de VBG** pour la promotion des droits des femmes et des filles couvrant une plus grande partie de l'étendue du territoire (7 régions, 60 départements et plus de 200 communes)

Le pays a également participé aux rencontres internationales (sommet annuel de haut niveau) des chefs traditionnels et religieux sur la promotion de **dialogue social inclusif national relatif à l'abandon de toutes les formes de violences basées sur le genre par les canaux traditionnels de concertation impliquant les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés et les leaders traditionnels et religieux.**

**Toutes les formes de VBG ont été prises en compte dans les actions menées notamment les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les Mariages d'Enfants, les viols, les agressions physiques, les dénis de ressources, etc.**

Les efforts consentis par l'ensemble des acteurs dont les services étatiques ,les leaders communautaires et religieux, les Forces de défense et de sécurité, les autorités administratives et coutumières, les organisations de la société civile etc., dans la prévention et la réponse aux VBG signalés, ont permis de développer et de suivre des stratégies d'accompagnement de la politique Nationale de Genre pour mieux mettre en œuvre et suivre les activités de prévention et de réponse pour une meilleure protection des personnes survivantes.

Les résultats suivants ont été atteints :

- Dialogues communautaires au niveau de 7 régions du Niger sur les pratiques néfastes (MGF, Mariages d'enfants, VBG...);
- L'engagement des autorités des communes cibles ;

- 40 jeunes femmes et filles handicapés et non handicapés ont pris connaissance de leur droit à la santé reproductive et les mutilations génitales féminines ;
- 2458 personnes sensibilisées sur la santé reproductive et inclusion des personnes handicapées ;
- 4 clubs sur la santé de la reproduction et mutilations génitales féminines ont été mis en place ;
- Formation de 40 jeunes filles et femmes handicapées sur les VBG et la vie associative dans les régions de Tillabéry et de Niamey (Résultat).

Plusieurs sessions de formations sur les protocoles de prise en charge, des missions de coaching et l'envoi de supports.

- Renforcement des capacités des leaders communautaires et des mentors en matière de protection, à travers les Comité Villageois de Protection de l'Enfant (CVPE),
- Elaboration du plan d'action de la stratégie nationale de prévention et de réponses aux VBG /PSEA 2024-2028 ;
- Organisation des Foras constituent des canaux de communication et de concertation pour les acteurs engagés dans la prévention et réponse des VBG.
- La distribution ciblée des kits de dignité dans les zones humanitaires a contribué à protéger la dignité de plus de 6000 femmes.
- L'engagement communautaire de 79 comités VBG femmes et jeunes filles ont permis la sensibilisation de 40 000 personnes à travers des campagnes de sensibilisations, des visites à domicile et des entretiens individuels.
- Le renforcement des capacités de certaines survivantes ;
- Le renforcement des capacités des femmes leaders sur la communication en période de crise, de l'agenda Femme Paix et Sécurité (FPS).
- Mise en place de plateformes de dialogue communautaires ;
- **Réalisation d'une Étude sur le cadre légal en 2021** Etude comparative et analyse du cadre législatif national en lien avec les violences, les droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) des femmes et des filles et les pratiques néfastes (PN) au Niger ;
- Mise en place et Processus de validation de nouvelles réformes (code pénal, code de procédures pénales et code civil) pour mettre les femmes et les filles à l'abri de toute forme de violence, et, à la fourniture des services juridiques et judiciaires qui permettront de prévoir les sanctions et de réprimer leurs auteurs y compris sur la traite des personnes.
- Relativement à la traite des personnes, le Niger a modifié en 2020 le décret 2015-182/PRN/MJ du 28 septembre 2015 portant institutionnalisation de la journée Nationale de la Mobilisation contre la traite des personne et l'esclavage et la journée est saisie comme opportunité de sensibilisation du public sur les risques de la traite et de l'esclavage au niveau national.

2.1.2. Renforcer l'offre en services holistiques en matière de prise en charge des survivantes de VBG dans tous les milieux sectoriels

*Mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes*

Le Niger a évalué et révisé la Stratégie Nationale de Prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) 2017-2021) dans l'optique de prendre en compte les nouveaux défis (Protection contre l'exploitation, abus et harcèlement sexuel, les violences en milieu scolaire et les urgences humanitaires) en 2023.

En plus de cette Stratégie le Niger a rejoint l'Initiative mondiale Spotlight pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette initiative a donné lieu à un programme dont la mise en œuvre se permet d'adresser les principales préoccupations du pays en matière d'élimination des VBG. L'Initiative Spotlight au Niger a permis de renforcer et consolider les efforts et les synergies avec les acteurs institutionnels et les partenaires clés, particulièrement la société civile et les mouvements de femmes afin de favoriser l'adoption d'une approche holistique pour l'élimination de VBG.

Les résultats suivants ont été atteints :

- 1 907 acteurs ont bénéficié d'actions de renforcement des capacités sur les questions de VBG (audition, gestion des cas, collecte des données...) et peuvent offrir des services de qualité aux personnes survivantes ;
- 166 683 personnes ont bénéficié d'actions de prévention de VBG ;
- 88 063 personnes ont été sensibilisées ;
- 19 152 femmes et filles ont eu un accès accru et/ou des connaissances sur les services essentiels de qualité de prise en charge des VBG ;
- 158 plateformes ont été créées pour favoriser le dialogue, les échanges et les efforts de plaidoyer. Il s'agit de : 131 Comités Villageois de Protection de l'Enfant, 4 Centres d'Écoute, 23 groupes/réseaux de défenseurs des droits des femmes ;
- 1 000 femmes et filles survivantes de VBG ont bénéficié des actions de réinsertion socioéconomique ;
- 4 Centres Régionaux Multifonctionnels de prise en charge Holistique des victimes de VBG par arrêté ministériel 000014/MPF/PE/SG/DPDF/DL ;
- L'élaboration et adoption des procédures standards opérationnelles (Spö) pour le fonctionnement des Centres selon les normes conventionnelles ;
- 4 096 Agents des FDS dont 384 commandants de la Gendarmerie Nationale de brigades et adjoints commandants de brigade formés ;
- 12 éléments des FDS dont un psychologue clinicien ont suivi une formation de formateurs sur les VBG ;
- 45 commandants de légions, de groupements, et d'escadrons Mobile ont bénéficié d'une formation sur la coordination et la centralisation des données sur les VBG ;

- 1 000 gendarmes formés sur la collecte numérique des données ;
- Mise en place dans chaque Brigade de gendarmerie de matériel informatiques (tablettes, ordinateurs portables ou de bureaux) pour la collecte des données d'où la Centralisation rapide et fiable des données au niveau central ;
- Elaboration et création d'une plate-forme numérique de collecte de données sur les VBG qui a permis de Centraliser les données VBG ;
- 33 500 personnes (79 % de la cible) ont eu accès à un canal sûr et accessible pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires. L'UNICEF a mené ces interventions conformément à son plan stratégique 2022-2027, et à ses engagements consignés dans le HAC.
- Disponibilité d'un système de gestion de l'information interopérable qui prend en charge et suit la gestion des cas, la surveillance des incidents et la surveillance des programmes.
- Existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination sectorielle pour le domaine de responsabilité de la protection de l'enfant (AoR)
- 58 des 64 structures de services de protection sont fonctionnelles et les travailleurs sociaux ont fourni 84 813 prestations, dont une assistance à 29 770 enfants (9 599 filles ; 20 171 garçons) victimes ou à risque de violence, d'abus et d'exploitation (84,79% de la cible attendue). Parmi eux, 19 813 (14 211 garçons ; 5 602 filles) ont bénéficié d'une prise en charge conforme aux standards de gestion des cas avec ouverture de dossier ; 3 394 enfants avaient été victimes de risques généraux de protection (abandon, négligence, maltraitance, abus sexuel, traite, pire forme de travail, mariage forcé) et 3 606 avaient été affectés par les situations d'urgence.
- Avec l'appui de l'UNICEF, 11 944 enfants en situation de mobilité à risque ont été identifiés et ont reçu une assistance (Maradi :5 292 ; Zinder :4 336 ; Agadez : 1 129).
- L'ensemble des survivant/es bénéficient d'un accès en temps voulu, sûr et approprié à des services de qualité en matière de violence basée sur le genre,
- Réalisation et mise à jour une cartographie des services VBG dans les régions humanitaires, développement et diffusion des circuits de référencement à tous les secteurs et a tous les bénéficiaires.
- Mise à jour des procédures opérationnelles standards (SOP).

Le Niger a mis en place plusieurs autres mesures concertées de prévention et d'élimination de VFFF par le biais d'acteurs (ministères sectoriels, PTF, OSC etc.) et à travers de mécanismes de prise en charge des cas de PE et VBG ayant permis d'enregistrer des résultats tangibles suivants :

- 107 gestionnaires des cas et des données (PE et VBG) ont été formés, maîtrisant les SOP et fournissent la protection essentielle contre les VBG aux femmes, filles et enfants tout en leur offrant des possibilités d'apprentissage et d'emploi aux besoins ;
- 182 structures et mécanismes de prise en charge des cas (PE et VBG) parmi lesquels 4 Centres holistiques, ont été mis en place sur toute l'étendue du territoire et ont permis de prendre en charge plusieurs centaines de personnes dont 208 survivantes en matière de santé, justice, autonomisation, assistance, protection etc.

2.1.3. Rendre effective l'opérationnalisation des Comités de Protection des Enfants issus du décret n°2019/379/ du 19 juillet 2019 portant création des comités de protections de l'enfant surtout les filles d'ici 2023

- Mise en place de 2981 comités de protection à tous les niveaux conformément au décret : régional, départemental, communal et villageois/tribu
- Renforcement de capacités des différents membres de comité sur plusieurs thématiques : la protection de l'enfant, les conséquences du mariage des enfants ;
- Prise en charge ponctuelle de certains cas de protection par les comités de protection ;
- Orientation des cas de protection vers les services étatiques de protection de l'enfant.
- 9 480 enfants à besoins spécifiques, dont 7 854 ES/ENA (4 967 garçons ; 2 887 filles), des ex-Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (EAFGA) et des victimes de VBG ont bénéficié d'une prise en charge.
- 62 162 personnes (10 254 enfants, 51 908 adultes) ont bénéficié d'interventions d'atténuation des risques de VBG, via 1 635 consultations communautaires dans les 300 localités villageoises abritant des CVPE et des associations de jeunes. Dans les régions de Maradi, Tillabéry, Tahoua, Diffa, 35 100 personnes (10 571 femmes, 7 959 hommes, 8 570 filles, 8 000 garçons) ont pris part aux rencontres communautaires d'information sur les canaux de plaintes sûrs et accessibles aux enfants pour signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par des travailleurs humanitaires.
- 2 362 cas d'abus, exploitation, violence ont été gérés par les comités villageois de protection de l'enfant (CVPE)

2.1.4. Poursuivre les efforts nationaux du renforcement du cadre juridique en faveur de la lutte contre le mariage d'enfants et le maintien de la jeune fille à l'école d'ici 2026

Le Gouvernement travaille à la finalisation de ses rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant de Genève et au Comité d'experts africains sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant avec l'appui technique des partenaires, pour les sessions prévues l'année prochaine et les suivantes. La préparation des rapports intervient dans un contexte de changement politique, institutionnel et juridique important, avec notamment la fusion du ministère de la promotion de la femme et de la Protection de l'enfant avec le ministère de la Santé Publique ce qui permet d'élargir le domaine de prise en charge des droits de l'enfant.

Le Gouvernement est en train de renouveler son engagement à mettre fin au mariage des enfants à travers l'élaboration d'un nouveau plan stratégique national 2024-2028.

- Adoption et Vulgarisation du décret 2017-935/PRN /MEPAPLN/EC/MEC du 15 Décembre 2017 portant sur la protection, le soutien et l'accompagnement de la jeune fille en cours de scolarité ;
- Adoption de la stratégie nationale pour accélérer l'éducation des femmes et filles
- Révision du code de procédure pénal pour ramener l'âge du mariage civil à 18 ans pour les filles et les garçons ;

Le renforcement du cadre institutionnel et juridique a permis d'atteindre les résultats suivants :

- La proportion de filles de 15-19 ans mariées avant 15 ans a connu une baisse considérable en passant de 24% en 2012 à 15% en 2021 alors que la cible du plan stratégique était de 17% ;
- Le pourcentage des femmes âgées de 18 ans de 20-24 ans mariées avant 18 ans a connu la même tendance sur la durée de mise en œuvre du plan stratégique avec 76% en 2012 et 65% en 2021 alors que le plan envisageait une cible de 70%
- Création des internats des jeunes filles ;
- Création du lycée scientifique des jeunes filles.
- L'inclusion de l'éducation des enfants réfugiés dans les programmes nationaux ;
- La construction et la réhabilitation d'infrastructures scolaires (salles de classe, latrines, etc.) ;
- La distribution de kits scolaires et pédagogiques, la formation des enseignants, et l'appui aux enfants handicapés.
- 55 433 adolescentes marginalisées âgées de 10-19 ans (66% de la cible 2023), des régions à forte prévalence du mariage des enfants (Maradi, Tillabéry et Zinder) ont acquis des connaissances sur leurs droits et la manière de les revendiquer et des compétences de vie courante leur permettant de mieux participer aux décisions les concernant et défendre leur choix de vie.
- 30000 élèves ont été accompagnés pour leur scolarisation et dans diverses formations professionnelles.
- Aussi, au niveau secondaire, des formations professionnelles certifiées ont été facilitées aux jeunes réfugiés collégiens à travers plusieurs projets (ECW, ReCapREF, INzone etc....)
- 21.069 filles réfugiées et demandeuses d'asile ont été inscrites dans le système éducatif national.

2.1.5. Rendre effectives la mise en œuvre des différentes stratégies nationales de prévention et de réponse aux VBGs (Stratégie nationale de l'Accélération de l'Éducation et de la Formation de la fille et de la Femme, Politique Nationale de Genre...) tout en redynamisant les cellules genres des ministères sectoriels et institutions de la République.

Dans ce cadre les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Vulgarisation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponses aux VBG ;
- Evaluation du plan d'actions de la stratégie nationale de prévention et de réponses aux VBG ;
- Elaboration d'un plan d'action quinquennal de la stratégie nationale de prévention et de réponses aux VBG /PSEA 2024- 2028 ;

- Elaboration en 2024 d'une cartographie des acteurs intervenants dans le domaine des VBG ;
- La création d'un cadre de concertation formel des acteurs qui œuvrent dans le domaine des VBG par arrêté n° MPF/E/SG/DL/DPDF du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- Evaluation d'un Plan d'Action Quinquennal de la Politique Nationale de Genre ;
- Redynamisation de 30 cellules genre à travers le renforcement des capacités sur diverses thématiques : les outils conceptuels et analytiques de genre, la Planification et Budgétisation Sensible Genre ;
- Formation d'un noyau de 25 formateurs sur les VBG ;
- Formation de 150 cadres sur l'analyse institutionnelle genre ;
- Organisation des formations sur l'intégration de la dimension genre dans les Plans de développement régionaux et communaux à l'endroit des élus locaux ;
- Organisation des formations sur l'intégration de genre dans les curricula scolaires ;
- Renforcement des capacités des ulémas prêcheurs sur « Islam, Planification Familiale et Droits humains » ;
- Organisation des formations en Leadership Féminin de 24 Organisations de la Société Civile incubées ;
- Renforcement des capacités des cadres sur la budgétisation sensible au genre ;
- Vulgarisation du programme de leadership féminin dans les 8 régions du pays.

## 2.2. De la justice et droits économiques

- ### 2.2.1. Mettre en place des alternatives durables et efficaces pour lutter contre l'insécurité, la migration des femmes/enfants et éradiquer la pauvreté, chez les femmes et les jeunes d'ici 2024 en particulier dans les situations d'urgence

Le Niger est l'un des pays où le dividende démographique ne cadre pas avec la croissance démographique dont la moyenne de 6.2 enfants par femme. En conséquence, son taux de dépendance est très élevé, près de 70% d'habitants étant âgés de moins de 24 ans (50% âgés de 0-14 ans). D'autre part, le Niger est un pays enclavé, dont les deux tiers de la superficie (1.267.000m<sup>2</sup>) sont désertiques. L'économie est largement tributaire de l'agriculture de subsistance et est vulnérable aux conditions climatiques défavorables et l'insécurité régionale. Au final, l'instabilité dans les pays voisins (notamment le Mali, la Libye et le Nigeria), les conflits internes dans certaines régions, les activités des organisations criminelles et terroristes transnationaux (AQMI, Mujao, Al-Charia, Boko Haram, Al-Mulathameen etc.), la sécheresse et les inondations périodiques.

Bien qu'il soit considéré comme relativement stable, les déplacements de population et la croissance continue de « ghettos » de migrants le long des routes migratoires augmentent la

pression sur ses ressources déjà limitées (alimentaires, foncière etc.) et pourrait constituer une menace pour l'équilibre sécuritaire fragile, notamment dans certaines régions du Pays.

Afin de lutter contre l'insécurité et la migration des femmes et enfants au Niger, il est primordial de contribuer à la réduction des flux de migration irrégulière au Niger par le biais d'une meilleure gestion des frontières, du développement de mesures de prévention, du renforcement des mesures de répression à l'égard des trafiquants et de protection à l'égard des victimes ainsi que de la promotion des mesures de retour et de réinsertion.

Ainsi plusieurs actions ont été menées :

- En 2023, le gouvernement nigérien a créé un mécanisme facilitant et accélérant l'inclusion socio-économique des réfugiés dans une approche "globale de la société". Ainsi, le Décret No. 0000020 MAT/DC/DGDRL/C, définissant la création, l'attribution, la composition et le fonctionnement du groupe de travail technique sur la stratégie d'inclusion des personnes déplacées de force et des populations hôtes, a été introduit. Ce décret a jeté les bases pour faciliter l'accès des réfugiés aux actifs productifs (y compris la terre) et aux produits et services financiers.
- Sensibilisation des personnes en zone de conflit sur les enjeux d'une parfaite collaboration avec les autorités ;
- Création des activités génératrices de revenus pour les habitants victimes de l'insécurité ;
- Mise en place d'un système opérationnel d'éducation pour les personnes affectées.

Les transferts monétaires qui ciblent, en priorité, les zones touchées par la sécheresse ont été organisés.

- 6 450 ménages des communes de Chadakori et Dan Goulbi (région de Maradi) avaient bénéficié de quatre distributions de kits alimentaires.
- 2 119 réfugiés ont été appuyés pour ouvrir des comptes dans des institutions financières ;
- En 2023, 70 % des bénéficiaires des interventions socio-économiques étaient des femmes.
- La participation des femmes dans les structures de gestion communautaire a augmenté à 46 % par rapport à 44 % en 2022 ;
- 683 jeunes, dont une majorité de femmes, ont bénéficié de formations professionnelles dans divers métiers avant de recevoir des kits de démarrage pour améliorer leurs compétences et augmenter leurs revenus.
- Environ 14000 personnes ont bénéficié de diverses formations professionnelles et AGR.
- **Renforcement de la résilience des communautés vulnérables** : Les formations en agriculture durable et la création de coopératives ont renforcé la résilience des

communautés face aux crises climatiques et économiques, tout en améliorant la sécurité alimentaire et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

- Renforcement des capacités opérationnelles humaines et matérielles des acteurs impliqués dans la lutte contre la migration irrégulière ;
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel dans la lutte contre la migration irrégulière ;
- Mise en place des dispositifs pour la protection et la prise en charge des migrants, en particulier les migrants vulnérables ;
- Mise en place d'une économie légale en substitution d'une économie qui s'est développée au profit de la migration irrégulière (réseaux clandestins, trafic de migrants ...)
- Développement du secteur économique et social, en renforçant la coopération entre l'Etat et la société civile ainsi qu'en développant les voies de la migration régulière ;
- Organisation des campagnes d'éducation, d'information et de sensibilisation destinées au grand public, aux publics à risques ainsi qu'aux professionnels susceptibles d'entrer en contact avec des victimes de traite ou de trafic illicite. Les ambassades sont encouragées à diffuser une information claire et précise en matière de migration ;
- Renforcement des capacités des institutions, de la société civile et développement du partenariat public/privé.

2.2.2. D'ici 2025 opérationnaliser la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) en utilisant des modèles communautaires réussis pour servir de mécanisme d'autonomisation économique des femmes et des filles en lien avec des initiatives nationales porteuses (plateforme multifonctionnelle, agriculture résiliente au changement climatique.)

Dans le cadre de l'allègement des tâches domestiques en vue de l'autonomisation économique des femmes, plusieurs réalisations ont été menées :

- 45 plateformes multifonctionnelles ont été mis à la disposition de 15 villages abritant des espaces surs.
- 372 plateformes multifonctionnelles mises à la disposition des groupements féminins.
- Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'action publique (105 indicateurs sur 14 domaines publics) dans toutes les communes par la Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Évaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEG) .
- La CAPEG a mis en œuvre une approche de recherche-action participative pour l'application des études sur la gestion des terres et la finance inclusive rurale sur fonds propres du Gouvernement ;
- Vulgarisation de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) ;
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) ;

Dans le cadre de l'initiative adolescente « ILLIMIN » les résultats suivants sont atteints :

Cycles	Cycle pilote	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycles 4	Cycle 5	Cycle 6	Cycle 7	Cycle 8	Cycle 9
Espaces surs	16	101	152	420	629	222	212	125	145	195
Nombre d'adolescentes formées	1 557	10 041	15 117	42 000	62 842	22 200	21 200	12 500	14 500	195 000

- Évaluation de la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) ;
- Stratégie Nationale de Finance Inclusive et sensible au genre ;
- Le gouvernement du Niger considère que la politique de l'inclusion financière est la solution la mieux appropriée, pour combattre la pauvreté aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La Stratégie Nationale d'inclusion Financière travaille à faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable aux couches vulnérables, notamment aux femmes, aux jeunes, aux PME et aux acteurs du secteur rural.
- L'accompagnement des femmes pour s'organiser en groupements ou coopératives et pour participer activement dans les espaces communautaires ainsi que le soutien à ces organisations pour se fédérer et créer des synergies propres à renforcer l'autonomisation économique des femmes ;
- L'alphabétisation économique/ financière/ fonctionnelle.

2.2.2. Redynamiser l'Observatoire National pour la Promotion du Genre afin qu'il joue pleinement son rôle de veille en matière de respect de genre d'ici fin 2023

Pour redynamiser l'Observatoire National pour la Promotion du Genre, les activités ont été menées :

- **Mise en place** d'un siège rattaché à la primature ;
- Élaboration d'un plan d'action ;
- Mise en place d'une base de données genre ;
- Organisation d'une étude sur l'ampleur des VBG dans 4 régions ;
- Organiser une étude pour l'analyse du respect de la loi sur quota à la suite des élections générales tenu au Niger 2020 -2022 ;

- Réalisation et conduite de plusieurs formations et sensibilisation sur le genre ;
- Production des rapports sur les inégalités sociales.

### 2.3. Droits en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR)

2.3.1. Poursuivre la gratuité des soins chez les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes, pendant et post accouchements y compris les soins inhérents à l'état de grossesse et aux suites de couches, le *dépistage et prise en charge des cancers féminins, les fistules, les réparations liées aux viols, les prolapsus et la planification familiale*

- La multiplication des activités foraines dans tout le pays afin de rapprocher les couches vulnérables pour une prise en charge adéquate des enfants 0 - 5 ans, les femmes enceintes et les accouchées ;
- 652 agents de santé et 1 762 relais communautaires ont été formés sur les services SMNI ;
- 239 897 parturientes (19%) des soins post natals précoces et 211 674 parturientes (16%) de soins tardifs, Les unités de néonatalogie ont été renforcées dans 453 centres de santé (34% des formations sanitaires), à travers le renforcement de capacités et la dotation en matériels, équipements et médicaments ;
- Création d'un centre de dépistage et de prise en charges des cancers près de 10 000 nouveaux cas par an et plus de la moitié est traitée par radiothérapie ;
- La création d'une Direction de planification familiale au sein du MSP/P/AS qui a pour mission entre autres la prise en charge gratuite des contraceptifs ;

L'amélioration des indicateurs phares tels que la prise en charge des enfants 0 à 5 ans, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a augmenté à travers la méthode FBR en phase pilote dans le pays qui a permis à la femme d'être au centre de santé les 1eres heures du travail ce taux est de 42,6% en 2023 ;

- Installation de 509 équipements solaires, augmentant la couverture des points de prestation de 75% à 96% et rapprochant 138 367 enfants de 0-11 mois des services de vaccination.
- Le renforcement des centres de santé a permis de prendre en charge 6 793 admissions obstétricales, 2 062 opérations césariennes et la réanimation, avec succès de 3 180 nouveau-nés ;
- Pour les femmes enceintes attendues 439 041 ont bénéficiés de CPN4 soit 34 % et 479 795 soit 37% d'une assistance qualifiée à l'accouchement ;
- Création d'un Institut qui s'occupe de la gratuité au niveau du ministère en ce qui concerne la prise en charge financière de cette gratuité sous toutes ses formes depuis 2022 appelée INAM ;

2.3.2. Renforcer les unités de soins intégrés y compris dans les situations humanitaires et fragiles d'ici fin 2026

**Pour atteindre ce résultat, les actions suivantes ont été menées :**

- 830 536 mères et gardiens d'enfants de moins de cinq ans au niveau communautaire et 948 092 dans les centres de santé, ont bénéficié de la promotion sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant (ANJE), surtout dans les zones vulnérables aux urgences nutritionnelles
- Déploiement des cliniques mobiles pour toucher les zones difficiles d'accès des déplacements et humanitaires ;
- Appui en personnels qualifié pour l'offre des services de qualité dans les unités des soins intégrés ;
- Rétablissement de l'accès de soins de santé pour les couches vulnérables : les femmes et les enfants en évitant les accouchements à domiciles, les traitements à domiciles des enfants ...etc.

2.3.3. Poursuivre les efforts d'allocation des ressources budgétaires au secteur de la santé en vue d'atteindre 15% conformément aux engagements régionaux et internationaux y relatifs d'ici à 2026

Afin de concrétiser la volonté du Président du CNSP en vue d'alléger les souffrances des populations et d'améliorer l'accessibilité des services de soins à toutes les populations en particulier les couches les plus vulnérables, il a été pris au cours du conseil des Ministres en date du 22 Août 2024, le décret No 2024-538/P/MSP/P/AS fixant les tarifs des prestations des soins dans les formations sanitaires publiques de santé.

C'est ainsi que les tarifs ont été réduits de 50% pour les examens d'imageries, de laboratoire, des actes médico-chirurgicaux dans toutes les formations sanitaires publiques à tous les niveaux du système de santé. A cela s'ajoute, la gratuité des accouchements dans les centres de santé de la mère et de l'enfant (CSME), les hôpitaux de district (HD), les Centres de Santé Intégrés (CSI) et les Cases de Santé (CS), ainsi que celle du forfait à vie de la dialyse au niveau des hôpitaux.

**Cette décision est entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2024.**

2.4. De l'action féministe pour la justice climatique

2.4.1. Poursuivre les efforts nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle engagées à travers l'I3N pour renforcer la résilience des femmes et des jeunes en soutenant le développement des chaînes de valeurs agro -Sylvo pastorale et halieutique d'ici 2025

**A ce niveau les activités suivantes ont été réalisées :**

- Elaboration et validation du Plan d'Action Genre et Changement Climatique (PAG-CC) Niger (Décembre 2022) ;
- Organisation des ateliers de formation des Cellules Genre des Institutions, des ONGs et du Secteur Privé sur les Changements Climatiques, la Planification et la Budgétisation Sensibles au genre (Juillet 2023) ;
- 30 membres des cellules genre des ministères sectoriels, du secteur privé et des ONG ont été formés

- Organisation d'un atelier National d'Information et de Sensibilisation des Points Focaux Genre sur le processus du projet « Premier Rapport Biennal Actualisé de Transparence du Niger sur les Changements Climatiques (Juillet 2023)
- Organisation d'un atelier de formation des Cadres du ministère de l'Elevage en Genre, Droits Humains et Inclusion Sociale (Août 2023) ;
- 32 participants ont été formés sur le PAG-CC Niger e et des recommandations ont été formulées pour mieux vulgariser, l'intégrer dans la planification des institutions ;
- Organisation d'un atelier de vulgarisation du PAG-CC Niger (Octobre 2023) ;
- Organisation d'un atelier de formation des femmes, des jeunes, des hommes et des personnes en situation d'handicap sur l'alerte et la gestion des risques de catastrophes en lien avec les Changements Climatiques (Avril 2024) ;
- Organisation d'un atelier de formation des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes en situation d'handicap sur les techniques de négociation climat ;
- 34 participants ont appris les techniques de négociation lors des conférences internationales sur le changement climatique, les thématiques qui y sont débattues et les groupes de négociation ;
- Mise en place de comités genre sur la gestion de l'eau dans la région de Tahoua ;
- Organisation des études sectorielles pour le PNA (Plan National d'Adaptation) ressources en eau ont été réalisées ;
- Aménagement de sites maraichers ;
- 680 ha de terres dégradées au niveau des 7 communes d'intervention du projet ont été récupérées ;
- Organisation d'un atelier de formation sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la vie associative ;
- Une Etude de faisabilité de 6 AEP(Addiction d'Eau Potable) et 50 forages maraichers a été faite ;
- 3 modules de formation des acteurs de gestion de ressources en eau ont été élaborés ;
- Appui aux populations vulnérables ciblées ainsi que les autorités nationales et locales à renforcer leur résilience à la vulnérabilité et aux risques climatiques, en mettant un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau ;
- Une Cartographie des zones à risque d'inondation et des plans villageois des risques dans la zone d'intervention du projet est disponible ;
- Renforcement de la résilience des communautés rurales face aux effets néfastes du changement climatique et de développer des économies locales plus résilientes ;
- Renforcement de la capacité de réaction et d'adaptation des services administratifs/ techniques de soutien aux communes pour permettre la génération d'une masse critique de résilience communautaire aux changements climatiques et de parvenir à une économie plus résiliente au climat dans la Région de Maradi ;

- La dimension Changements Climatiques a été intégrée dans les Plans de Développement ; communaux (PDC) de 5 communes d'intervention du Projet Adaptation à Base Communautaire (ABC) à Maradi ;
- Organisation des ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur le processus PNA, les changements climatiques et la Réduction des Risques de Catastrophe ;
- La trentaine de membres de la commission technique nationale changement et variabilité climatiques ont été informés et formés sur le processus du PNA lancés en 2008 ;
- Une étude sur les indicateurs de vulnérabilité est réalisée ;
- La réalisation de deux études sur la matrice de vulnérabilité et la Cartographie de vulnérabilité des activités agropastorales des régions du Niger sont disponibles ;

2.4.2. Promouvoir à large échelle l'utilisation des énergies renouvelables et supporter les initiatives locales des femmes de lutte contre le changement climatique

Les actions ci-après ont été réalisées :

- 14 motopompes solaires transportables ont été distribuées aux groupements des productrices ;
- 30 femmes ont été formées sur l'utilisation des foyers améliorés ;
- 350 kits de foyers améliorés ont été octroyés aux femmes.

2.4.3. Assurer une prise en charge adaptée aux victimes des aléas climatiques et autres chocs impliquant pleinement les femmes et les jeunes dans tout le processus de gestion d'ici 2026

- Renforcement des capacités des institutions de coordination du processus ;
- 32 membres de la commission technique nationale changement et variabilité climatiques ont été formés sur le processus du PNA ;
- Le recours aux AEP multi-villages solaires dans un contexte d'accès difficile aux eaux souterraines a permis de fournir de l'eau potable à plusieurs personnes, d'optimiser les ressources et de contribuer aux mesures d'atténuation des effets du changement climatique ;
- Le recours à des forages profonds couplés avec les AEP multi-villages solaires dans un milieu hydro-géologiquement difficile a permis d'optimiser les coûts, d'atteindre plus de personnes et de contribuer aux mesures de mitigation des effets du changement climatique.

## 2.5. De la technologie et innovation pour l'égalité de genre

### 2.5.1. Investir dans la création des solutions numériques (plateforme d'informations) favorisant la réalisation des droits des femmes et des jeunes filles

Depuis l'avènement de la COVID 19, l'utilisation de TIC est d'actualité.

La fracture numérique décrit les inégalités dans l'accès aux technologies de l'information et des communications, leur utilisation et leur impact. Sont généralement admis au moins deux niveaux de fractures numériques, à savoir le l'accès et l'usage.

La commercialisation d'internet, conjointement avec la convergence des technologies de l'information et des télécommunications a engendré une fièvre créatrice dans tous les milieux sociaux, notamment une soif de recherche dans le monde des affaires, des politiques et d'enseignement. Parmi les nombreux enjeux qui méritent une attention particulière, celui de la fracture numérique est crucial ; **un enjeu actuel fondamental en raison surtout de l'accès inégal aux produits de l'internet.**

Beaucoup de variables comme le revenu, l'instruction, l'Age et la situation géographique, jouent un rôle important dans l'accès des ménages aux TICs et aux dérivés.

Selon des enquêtes menées par l'INS pour le compte de l'ANSI, le taux d'accès aux nouvelles technologies augmente avec le niveau d'éducation et de revenu ; or les inégalités déjà perceptibles du point de vue du pouvoir économique entre les femmes et les hommes accroissent la fracture entre les deux sexes, et par conséquent la fracture numérique entre les Genres.

Le Niger n'est pas resté en marge pour réduire la fracture numérique afin d'atteindre l'égalité de sexes. Ainsi, les actions ci-après ont été menées :

- En 2020 l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) a introduit une école de formation numérique dénommée Codeloccol ;
- La poursuite de la formation dans les centres multimédias des femmes ;
- La formation de 100 jeunes filles sur la robotique, le codage et la programmation pour leur orientation dans le numérique et la technologie ;
- Des activités d'initiation au pilotage de drones tenues en 2022 ont vu la participation de 62 jeunes dont 50% sont des femmes.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme Villages Intelligents », le Niger a connecté en 2021 en phase pilote 14 villages et 14 centres de santé intégrés, conçu 76 centres numériques dans toutes les régions du pays entre 2021 et 2022 4500 femmes ont été formées sur le TIC à travers les centres communautaires numériques ;
- La formation « projet villages intelligents » toujours à l'endroit des femmes.
- La création de l'Université Virtuelle du Niger (UVN) par décret n°2022/879/PRN/MES/R du 10 Novembre 2022. Elle a pour mission de développer des programmes et des projets d'enseignement et de la formation à distance dans le

cadre de la formation initiale, de la formation continue et de la formation professionnelle supérieure.

- Formation de 192 élus locaux dont 61 femmes sur les usages du numérique et la contribution des TICs dans le développement communautaire.
- Formation longue durée de 507 filles dans le domaine de télécommunications de 2015 à 2022 à l'École Supérieure de Télécommunications (E-S-T),
- 2 495 jeunes ont pu accéder à des apprentissages à travers les plateformes numériques.

2.5.2. Mettre à l'échelle les plateformes multifonctionnelles (PTMF) en vue de réduire la surcharge de travail non rémunéré des femmes et favoriser leur accès aux technologies numériques (initiative village intelligent) d'ici 2025

Le Niger a mis en place 407 plateformes au niveau des villages abritant des Espaces Surs.

## 2.6. Mouvements féministes et leadership

26.1. Le Niger s'engage à rendre effective d'ici 2025, l'application de la loi N°2019-69 du 24/12/2019 relative au système de quotas à tous les niveaux de prise de décisions

La volonté politique du Niger pour la prise en compte des questions liées à l'égalité et à l'équité de genre s'est de plus affirmée avec le décret n°2020-670/PRN/MI/SP/D/ACR/MPF/PE du 26 août 2020 portant modalités d'application de la loi N°2000-008 du 07 juin 2000 instituant le système de quota dans les fonctions électives, au gouvernement et dans l'administration de l'État, modifiée et complétée par la loi N°2019-69 du 24 décembre 2019. Ce décret rehausse le quota aux postes électifs de 15% à 25% et de 25% à 30% pour les postes nominatifs de l'Administration de l'État.

Il s'agit là des progrès significatifs car cette loi a contribué à l'amélioration de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale qui est estimée à 30,12% dans la législature de 2020 (50 femmes députés sur 166 élus), alors qu'à l'issue des élections de 1999, il n'y avait qu'une seule femme à l'Assemblée nationale qui comptait 83 députés, soit 1,20%.

Au niveau local, on dénombre en 2020 : 1212 femmes élues sur un total de 3699 conseillers communaux, soit 32,76% alors qu'à l'issue des élections de 2011, les femmes ne représentaient que 15,88% (639 femmes sur 3676 élus locaux).

Pour les postes nominatifs, le taux est en deçà du quota prévu par la législation (15% contre 30%) (PDES 2022-2026 Diagnostic stratégique). Il faut noter à ce point que beaucoup reste à faire bien que des avancées significatives aient été enregistrées.

Pour assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions, le gouvernement a pris les mesures ci-après :

- L'adoption du Programme National pour la Promotion du leadership féminin en 2021 pour une participation des femmes et des hommes à la gestion du pouvoir au Niger.

### III. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

#### 3.1. RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'élaboration du rapport pays Beijing+30 les recommandations ci-après ont été formulées dans les domaines clés :

##### ✚ **L'Education et la formation professionnelle des filles**

- Poursuivre la scolarisation et la formation des jeunes filles ;
- Poursuivre les expériences de l'éducation des enfants en milieu de conflits ;
- Poursuivre les expériences des écoles en milieu nomade ;
- Intensifier la création des internats en milieu rural.

##### ✚ **La lutte contre la pauvreté des femmes**

- Renforcer les actions d'autonomisation économique des femmes ;
- Mettre à l'échelle les plateformes multifonctionnelles ;
- Poursuivre le programme ILLIMIN en mettant l'accent sur la formation professionnelle ;
- Et l'octroi des kits d'autonomisation.

##### ✚ **La santé**

- Mettre à échelle des stratégies à base communautaire qui ont obtenu l'adhésion des populations et ayant permis d'obtenir des résultats significatifs dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive ;
- Intensifier des actions ayant permis d'améliorer les services de Santé Sexuelle et Reproductive ;
- Intensifier les activités foraines pour toucher les populations les plus éloignées.

##### ✚ **La lutte contre les Violences Basées sur le Genre**

- Vulgariser le plan d'action de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse des VBG ;
- Renforcer les actions de prévention des VBG ;
- Mettre à l'échelle les Centres Régionaux Multifonctionnels de prise en charge holistiques des survivantes des VBG,
- Renforcer les capacités des acteurs.

## CONCLUSION

Des résultats de la présente évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, on peut retenir que :

- Le Niger dispose d'un cadre institutionnel, juridique et règlementaire adapté, des stratégies et des plans d'actions opérationnels dans les domaines clés de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (Santé, éducation, économie, etc.) ;
- Sur la période 2020-2024, plusieurs actions ont été menées par les différents acteurs et dans tous les domaines prioritaires : des actions de sensibilisation, d'éducation/formation, d'appuis en AGR, d'accès aux services sociaux de base, aux crédits, etc.

Ces actions ont eu des impacts positifs sur la situation générale des femmes au Niger, comme en atteste l'amélioration de plusieurs indicateurs relatifs au Genre. Cependant, des défis restent encore à relever pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

